



REGLEMENT INTERIEUR DE L'A.L.S.H. DE VAUJANY PERMANENTS/ RESIDENTS/ CCO

Marmottons De 3 à 4 ans	Marmochams De 5 à - de 6 ans	Chamois De 6 à - de 7.5 ans
P'tit rando De + 7.5 à - 9 ans	Randonneurs De 9 à 11.5 ans	Alpinistes <i>uniquement l'été</i> De 12 à 15 ans

↓ Pôle Enfance de Vaujany

📍 Mairie, 11 route de la Cour Basse 38114 VAUJANY

☎ 04 76 11 11 94

✉ centredeloisirs@vaujany.fr & <http://www.pole-enfance-vaujany.blogspot.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE AUX ENFANTS

L'ALSH est ouvert aux enfants scolarisés entre 3 ans et 11 ans (en saison d'hiver) et jusqu'à 15 ans révolus (en saison d'été).

SAISON D'HIVER : OUVERT 7/7J de 8h à 18h.

SAISON D'ETE : OUVERT du lundi au vendredi de 8h15 à 17h45.

INTERSAISON : OUVERT le mercredi de 8h15 à 17h45 hors jours fériés

VACANCES D'AUTOMNE : ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h45 hors jours fériés.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT EST COMPOSÉE

D'une responsable diplômée **BPJEPS LTP**, et d'une adjointe diplômée **DEJEPS DPTR**.

D'une équipe d'animateurs ou animatrices diplômés du **B.A.F.A.** ou équivalence (diplômés selon le quota législatif DRAJES).

HORAIRES D'ACCUEIL *

Arrivée :

Le matin entre 8h30 et 9h30

L'après-midi entre 13h30 et 14h

Départ :

Le matin soit 12h30 soit entre 13h30 et 14h

L'après-midi à partir de 16h30

En dehors de ces horaires, la Direction se réserve le droit de refuser un enfant.

**horaires pouvant être modifiés en fonction des activités ou sorties programmées.*

Merci de bien vouloir les respecter afin d'organiser au mieux la journée.

Fin de journée

Les enfants sont confiés uniquement à leurs parents ou aux personnes majeures désignées par autorisation écrite et munies d'une pièce d'identité. Seuls les enfants ayant autorisation parentale pourront partir seuls.

Toutefois, en cas de retard (excédant 1h) et en l'absence de communication avec les parents ou personnes désignées, l'enfant pourrait être confié à la gendarmerie.

ALIMENTATION

Une équipe de cuisine expérimentée prépare les repas et les goûters au sein du Pôle Enfance.

Aucun aliment venant de l'extérieur ne sera accepté (sauf en cas d'allergie).

Les enfants soumis à un régime alimentaire doivent être signalés à la direction.

Les menus de la semaine sont affichés dans le hall, sur le panneau d'information.

SANTE

- Maladie

Les enfants malades ne seront acceptés qu'après avis de la direction et aucun médicament ne peut être donné sans ordonnance. **Attention le médicament prescrit doit être le même que celui délivré (même nom).** Il est important d'informer l'équipe si vous avez administré un traitement médicamenteux à votre enfant **avant son accueil.**

Votre enfant ne pourra pas être accueilli à L'A.L.S.H. s'il présente une température supérieure ou égale à 38,5°C et s'il présente les symptômes d'une des maladies inscrites à l'éviction (dans l'annexe 1). Il sera nécessaire de présenter **un certificat médical** présentant l'autorisation à réintégrer la collectivité ou **un certificat de non contagion.**

- Allergies ou particularités

Si l'enfant a un **P.A.I.**, il est nécessaire de nous en informer avant sa venue et de le fournir lors de son inscription.

- Handicap

L'accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique se prépare avec la famille, le médecin traitant et sous réserve d'un accord du médecin de la P.M.I. Cet accueil ne doit pas entraîner pour le personnel des contraintes spécifiques telles qu'il ne puisse assurer la surveillance des autres enfants.

- Urgences

En cas d'accident ou tout état d'un enfant nécessitant des soins d'urgence, la directrice et le personnel de l'A.L.S.H. prendront toutes les mesures de soins ou d'hospitalisation d'urgence nécessaires et en informeront immédiatement la famille.

ASSURANCE

La commune souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités. Néanmoins, la copie de l'assurance de responsabilité civile et accident propre à l'enfant doit être fournie et réactualisée chaque année et à chaque échéance.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration, de pertes ou de vols d'objets personnels : lunettes, vêtements, etc... (*Marquer les affaires personnelles des enfants à leur nom*).

Lorsque les parents sont présents dans les locaux, leurs enfants sont sous leurs responsabilités.

CONDITIONS D'INSCRIPTION et PRIORISATION



À la réception du dossier d'inscription, nous vous enverrons votre code d'accès pour le portail d'inscription BERGER LEVRAULT. Merci de compléter vos données personnelles régulièrement.

Les familles seront informées par mail de l'ouverture des inscriptions (en mai pour l'été, en octobre pour l'hiver).

Les demandes sont traitées par date d'arrivée et dans cet ordre :

1. Les familles et résidents de Vaujany.
2. Les demandes des vacanciers
3. Les demandes des familles de la C.C.O. (les inscriptions sont validées et confirmées veilles pour le lendemain).

Tout dossier incomplet ne permettra pas d'accueillir votre enfant.

DOCUMENTS A FOURNIR pour tous

- Fiche d'inscription
- Règlement intérieur signé par les parents
- Document de droit à l'image
- Copie de la carte d'identité des parents
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident
- Copie des vaccinations selon le calendrier en vigueur (nom et prénom lisibles en haut de chaque page)
- Certificat médical, ordonnances, protocoles, PAI si allergies ou particularités.

Documents à fournir pour les familles de Vaujany (en résidence principale)

- Justificatif de domicile

Documents à fournir pour les familles en résidence secondaire

- Copie de la taxe foncière ou acte de propriété
- Copie du livret de famille justifiant du lien direct dans la limite du 2^{ème} degré de parenté (grands-parents)

Documents à fournir pour les personnes travaillant sur la commune de Vaujany

- Copie du contrat de travail ou attestation employeur ou justificatif de local à usage commercial ou professionnel.

GROUPE

La direction se réserve le droit de réguler l'âge des groupes et d'informer les familles sur le choix de répartition des enfants selon les fratries ou les particularités de chacun.

ACTIVITES

Equipement de l'enfant

- Du linge de rechange (pantalon, slip, chaussettes)
- Bonnet, gants, lunettes de soleil, casquette et crème solaire



- Une paire de chaussons, des chaussures de marche, bottes, baskets.
- Un maillot de bain et serviette de bain pour les sorties à la piscine
- Un doudou, sucette si nécessaires pour le temps calme.

La direction se réserve le droit de refuser un enfant pour l'activité s'il n'est pas correctement équipé malgré nos recommandations.

Vous pouvez consulter le programme d'activité sur le blog : www.pole-enfance-vaujany.blogspot.fr

Stages et participation

En cas de stage, un engagement de présence sur **toute la durée du stage est requis.**

Un coût supplémentaire peut être appliqué pour certaines activités.

RESERVATIONS, ABSENCES ET ANNULATIONS

Dans un souci d'organisation des repas, transports et activités :

- Toute demande de réservation doit être effectuée 48h à l'avance. (Pour le lundi, réservation à effectuer avant le vendredi 12h00)
- Il est possible d'annuler les réservations 48h avant midi (pour absence le lundi, prévenir le vendredi avant 12h).
- Il est possible d'annuler la veille de l'absence ou le jour même sur présentation d'un certificat médical ou d'un bulletin d'hospitalisation.
- Sans justificatif : le premier jour d'absence ne sera pas remboursé.

LES MODALITES DE FACTURATION ET DE REMBOURSEMENT

Modes de règlement : conformément à l'arrêté 2019-14-R du 19/05/2025

Les règlements s'effectuent par (tarifs annexe 2) :

- Chèque bancaire (à l'ordre de Régie Pôle Enfance Vaujany)
- Espèces
- Carte bancaire
- Paiement PAYFIP (via le logiciel de réservation)
- ANCV
- Chèque CESU pour les moins de 6 ans

Comme pour tout service communal, des états de poursuite par voie de saisie seront enclenchés à défaut de paiement.

Le Maire
Yves GENEVOIS



La Responsable de L'A.L.S.H
Karine Brun-Cosme Bruny

La Directrice du Pôle Enfance
Aline Guillou

Les Parents